

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20027**

Intitulé

MASTER : MASTER Carrière juridiques et judiciaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois	Recteur de l'Académie, Président de l'université d'Artois

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce Master comprend deux parcours :

- **parcours contentieux privé**
- **parcours contentieux public**

Le titulaire du diplôme conseille, dans le domaine du droit, les personnes physiques ou morales sur des problèmes ou actions ayant des implications juridiques, avec pour objectifs :

- d'organiser l'application du droit ;
- de respecter et de faire respecter la législation et la réglementation et de les adapter aux besoins du client par l'étude et l'interprétation des textes juridiques ;
- de défendre les intérêts du client ;
- de rédiger ou de faire rédiger des actes (authentiques ou sous seing privé).

Etudie de façon permanente et analyse la législation, la réglementation, la jurisprudence, la théorie et les commentaires de droit.

Plus spécialement le titulaire du diplôme évalue les risques contentieux et conseille sur les procédures à suivre.

Les parcours permettent une spécialisation dans le conseil aux personnes dans la protection et la gestion de leurs biens, sur le conseil aux victimes et sur le contentieux entre les personnes privées et les personnes publiques

Le titulaire est apte à exercer tous les métiers judiciaires et juridictionnels, du contentieux de l'entreprise et de l'aide aux personnes.

Il est apte à exercer après concours ou examen professionnel les métiers judiciaires (magistrature, police) et les métiers juridiques réglementés (Avocat, notaire, huissier etc.).

Le titulaire est évalué sur sa maîtrise des procédures judiciaires et administratives, sur sa maîtrise du droit de la protection des personnes et leurs biens, des droits des victimes et des administrés.

Il est aussi évalué sur sa capacité à :

- diriger le service contentieux d'une entreprise privée ou publique
- expertiser un problème juridique pointu
- conseiller sur les procédures juridiques à respecter
- sur son autonomie totale dans la réalisation d'un projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Institutions judiciaires
Cabinets d'avocats
Etudes notariales
Institutions sanitaires et sociales
Avocat
Conseil juridique Greffier et greffier en chef
Juriste de contentieux
Notaire
Huissier de Justice
Responsable de service contentieux et recouvrement
Responsable de service juridique
Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
Directeur des services d'insertion et de probation
Conseiller d'insertion et de probation

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1704 : Management de la sécurité publique

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :**Descriptif des UE_317h_60 ECTS**

- Unité fondamentale (112h_20 ECTS) : Cours obligatoire de Libertés fondamentales + 3 matières au choix de l'étudiant
- Unité de perfectionnement : 6 séminaires obligatoires (90h_21 ECTS)
- Unité de spécialisation du Parcours contentieux privé : 4 séminaires au choix de l'étudiant (60h_10 ECTS)
- Unité professionnelle ou de recherche ((semestre 2) (5 ECTS) : voie professionnelle, voie recherche
- Unité obligatoire, Langues (30h_4 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
Par candidature individuelle	X	Au titre de la VAP 85 : enseignants-chercheurs et professionnels.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master (JO n°99 du 27 avril 2002, p 7631)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613.4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Publication de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) sur le site de l'université d'Artois :
<http://www.univ-artois.fr/formations/les-formations-a-l-universite-d-artois>

Autres sources d'information :

Catalogue des formations sur le site de l'université d'Artois:
<http://www.univ-artois.fr/formations/les-formations-a-l-universite-d-artois>

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Pas-de-Calais (62) []

Université d'Artois
 9 rue du Temple
 BP 10665
 62030 Arras cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Douai

Historique de la certification :